

**RESTAURATION SCOLAIRE  
ACCUEIL PÉRISCOLAIRE**

# INFORMATION

## NOUVELLE GRILLE TARIFAIRE

À partir du 1<sup>er</sup> janvier 2024, la Ville de Lunel-Viel met en place dans les écoles une nouvelle tarification pour :

- la restauration scolaire,
- l'accueil périscolaire.

Afin de faire face à l'augmentation des coûts des matières premières, des fluides, des transports ainsi que le coût du personnel, la commune réactualise ses tarifs restauration et prestations ALP matin/soir et souhaite conserver les mêmes tarifs pour l'ALP midi.

Avec cette refonte, les tarifs sont progressifs en fonction des ressources de chaque famille afin de faciliter l'accès de tous les élèves à une alimentation équilibrée avec des produits locaux, frais, de saison et à un accueil périscolaire de qualité.

|                    | TARIF RÉVISÉ ALP MATIN | TARIF RÉVISÉ REPAS | ALP MIDI (tarif inchangé) | TARIF RÉVISÉ ALP SOIR |
|--------------------|------------------------|--------------------|---------------------------|-----------------------|
| Q1 (-399€)         | 0,70 €                 | 3,10 €             | 0,30 €                    | 0,70 €                |
| Q2 (400€ - 800€)   | 0,90 €                 | 3,50 €             | 0,40 €                    | 0,90 €                |
| Q3 (801€ - 1199€)  | 1,00 €                 | 4,00 €             | 0,50 €                    | 1,00 €                |
| Q4 (1200€ et plus) | 1,20 €                 | 4,20 €             | 0,60 €                    | 1,20 €                |

**100%**  
DES FAMILLES BÉNÉFICIAIRES DE L'AIDE COMMUNALE À LA RESTAURATION SCOLAIRE\*

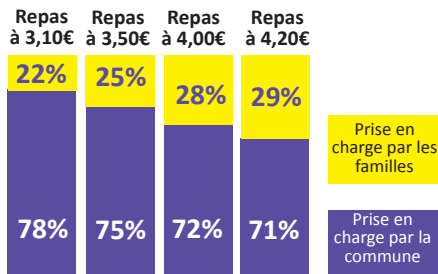
\*(de 71% à 78% selon le quotient familial)

## COÛT MOYEN DU REPAS SCOLAIRE

(\*Personnels, eau, électricité, prestataire...)

**14,24 €\***

Estimatif 2023



Prise en charge du coût du repas



VILLE DE Lunel-Viel

Contact : Service périscolaire  
04 67 83 46 85  
scolarite@ville-lunelviel.fr

# RESTAURATION SCOLAIRE ACCUEIL PÉRISCOLAIRE

## > LES DEMANDES D'INSCRIPTIONS

se font exclusivement :

- sur le portail

<https://app.monespacefamille.fr/signin>

- par mail à

scolarite@ville-lunelviel.fr

- par le formulaire déposé en mairie

## > INSCRIPTION POSSIBLE

JUSQU'AU JOUR J, en cas de force majeure ou avec justificatifs.

## > RETARD D'INSCRIPTION

La majoration du prix du repas, en cas de retard d'inscription ou de non-inscription, est également révisée. Cette majoration s'annule sur présentation de justificatif.

J-6 à J-1 => 5,50 €

Jour J => 8,00 €

## > CONDITIONS D'ANNULATION

J-2

### > 48 H OUVRÉES AVANT MIDI

> SANS JUSTIFICATIF report du repas.

## > EN DEÇA DE 48 H

> AVEC JUSTIFICATIF (attestation sur l'honneur ou professionnel ou cas de force majeure), le repas sera reporté.

> SANS JUSTIFICATIF le repas sera comptabilisé et non reporté.

# MODALITÉS D'INSCRIPTION RESTAURATION SCOLAIRE

## APPLICATION DU TARIF EN VIGUEUR LIÉ AU QUOTIENT FAMILIAL

| J - 7  | DE J-6 À J-1   | J   |
|--|--|---|
| <p>INSCRIPTION 7 JOURS AVANT LE JOUR DE RESTAURATION</p> <p>&gt; Compléter le formulaire disponible en mairie ou téléchargeable sur le site de la ville</p> <p>&gt; Utiliser le portail famille</p> <p><b>MODIFICATION POSSIBLE</b></p> <p>&gt; Envoyer un mail au service Scolarité</p> <p>&gt; Utiliser le portail famille</p> | <p>INSCRIPTION EN DEÇA DE 7 JOURS</p> <p>SANS JUSTIFICATIF</p> <p><b>APPLICATION DU TARIF MAJORÉ 5,50 €</b></p> <p>AVEC JUSTIFICATIF</p> <p><b>APPLICATION DU TARIF INITIAL</b></p> <p>&gt; Envoyer un mail au service Scolarité</p> <p>&gt; Le portail famille sera inactif sur cette période</p> | <p>INSCRIPTION LE JOUR J</p> <p>SANS JUSTIFICATIF</p> <p><b>APPLICATION DU TARIF MAJORÉ 8,00 €</b></p> <p>AVEC JUSTIFICATIF</p> <p><b>APPLICATION DU TARIF INITIAL</b></p> <p>&gt; Envoyer un mail au service Scolarité</p> <p>&gt; Le portail famille sera inactif sur cette période</p> |

